

Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (54 présents, 15 pouvoirs, 69 votants).

Mme Marie-Laure NUNÈS est désignée secrétaire de séance.

I – ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- l'attribution de marché pour l'extension du bâtiment rue Anna Rodier ;
- l'opération « Mai à vélo » - réduction des tarifs piscine ;
- le gîte d'entreprises de Vertolaye - suspension de loyers de l'entreprise Motek ;
- des aides aux commerces - Céline Bimbard ;
- le SPANC- demande de subvention au CD 63 pour la réhabilitation des installations individuelles - mouvement 15 ;
- les Tarifs activ'ados appliqués à partir de 2024 ;
- des Aides à l'habitat - PIG départemental - mars 2024 ;
- des Aides à l'habitat - PIG départemental - mars 2024 – 2 ;
- des Aides à l'habitat - OPAH Ru - mars 2024 ;
- une demande de subvention pour rénovation du bâtiment ex-CCI en siège d'ALF ;
- une demande de subvention pour le recrutement d'un thermicien ;
- des aides à l'achat de VAE - avril 2024 ;
- une demande de subvention FNADT - AAP Attractivité Accueil
- la mise à disposition de la salle de la Gym Volontaire d'Arlanc pour les Conseils communautaires ;
- des aides aux commerces - Mokthar Alizadeh ;
- les tarifs des activités accessoires pour l'Eté 2024 ;
- les contrats de reprise de matériaux issus de la collecte sélective – 2 ;
- des aides à l'habitat - PIG départemental - avril 2024 ;
- des aides à l'habitat - OPAH-Ru multisites - mai 2024 ;
- la fixation des tarifs pour la location de conteneurs.

Michel Beaulaton demande des explications sur la décision « mise à disposition de la salle de la Gym Volontaire d'Arlanc pour les Conseils communautaires ».

Jean Savinel, Maire d'Arlanc, explique que la communauté de communes a décidé de procéder à un dédommagement de l'association Gym Volontaire d'Arlanc, qui ne peut lors des séances de conseils communautaires pratiquer son activité, et qui de ce fait perd de l'argent : que ce soient les séances payées à la professeur de gymnastique, comme d'éventuelles demandes de remboursement de la part de ses adhérents.

AR Prefecture

063-200070761-20240926-2024_26_09_00-DE

Reçu le 08/10/2024

M. le Président complète les explications en rappelant que la Mairie d'Arlanc met à disposition de la CCALE cette salle multi-activités gratuitement ; et qu'il est difficile de trouver une salle qui puisse accueillir commodément les 82 conseillers communautaires.

Approbation des PV des conseils du 10 janvier et 21 mars 2024

Cf. délibération n°0

Unanimité.

Approbation du Contrat Territorial de Développement Durable 2023/2027

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation du bâtiment de l'ex-CCI en siège d'ALF

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

Fonds de concours pour la Maison de Santé de Cunlhat

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Demandes de subventions complémentaires 2024

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

Christian Heux déclare qu'il regrette le déficit de l'association organisatrice du championnat de France des rallyes d'autant plus que la somme est égale au bénéfice faite par la buvette des associations d'Echandelys.

David Bost, conseiller communautaire, mais également trésorier de l'association explique que c'était une volonté de l'ASALF, que cette manifestation profite à tous les acteurs qui participaient à l'évènement ; d'où la volonté de laisser les bénéfices de ces buvettes aux associations qui en faisaient l'animation.

Il indique également qu'en tant que trésorier il se retire du vote.

RH – Compte Epargne Temps – Versement exceptionnel

Cf. délibération n°5

Unanimité.

RH – Modification du Tableau des emplois

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Cf. délibération n°7

67 votes « pour ». 2 abstentions.

RH – Plan de formation 2024 d'ALF et du CIAS

Cf. délibération n°8

Unanimité.

II – PÔLE « ÉCONOMIE »

Convention de partenariat Territoire d'Industrie Lezoux-Thiers-Ambert-Montbrison

Cf. délibération n°9

Unanimité

Marc Joubert : « Quelles sont les dépenses autres que celles du salaire de l'agent ? »

M. le Président : « Ce sont les animations pour valoriser les métiers de l'industrie, car il va mettre en place tout un plan d'actions pour les territoires des quatre communautés de communes. On participe également aux coûts de fonctionnement puisque l'agent occupe un bureau qui se situe à Lezoux, la majorité de son temps. »

Sylvain Ringenbach complète la réponse de M. le Président, en rappelant que l'annexe au projet de délibération reprend la convention, et que les dépenses y sont détaillées.

Un bilan des actions de cet organisme sera présenté en fin d'exercice, afin que les élus du territoire puissent prendre connaissance de l'efficacité des dispositifs et des animations mis en place.

Taxe de séjour 2025

Cf. délibération n°10

Unanimité.

Corinne Mondin rappelle qu'il n'existe pas de structures d'hébergement touristique 5 étoiles sur le territoire et qu'il en va de même pour les 4 étoiles. Elle rappelle également que cette taxe est payée par les touristes en visite sur le territoire, et que ce sont des sommes relativement basses, à son sens.

Cette taxe est perçue dans son entièreté par la communauté de communes et doit être dévolue au développement sous toutes ses formes. Elle déclare également : « Une partie relativement modeste est allouée à la Maison du Tourisme, mais globalement, c'est la Communauté de communes qui la perçoit et qui bénéficie de cette taxe de séjour. »

Sylvain Ringenbach : « Si je peux compléter ce qui vient d'être dit, je précise que sur le territoire il y a 380 hébergements ; cela représente environ 4 500 lits. C'est relativement important mais cela dépend à qui on se compare ; à l'échelle du Livradois-Forez, cela représente une petite moitié des lits ; mais si on prend le Sancy, cela représente la capacité d'hébergements de Besse et Super-Besse seulement. Par rapport aux tarifs. Comme l'a indiqué Madame Mondin, ce sont les hébergements trois étoiles, qui sont les plus nombreux sur le territoire notamment pour ce qui concerne les gîtes ; l'augmentation représenterait une somme de 40 centimes, et porterait la taxe pour une nuitée à 1,70 €. En ce qui concerne les « deux étoiles », qui représentent environ 10 % des hébergements, on est à 0,75 cts, et cela deviendrait 1 €. Les « une étoile », - qui comptent notamment le village-vacances d'Azureva, gros contributeur – le tarif n'augmente que de 10 cts et passe à 0,80 €. Idem pour les campings, et cela porte

à 0,60 €. En ce qui concerne les hébergements non classés, c'est un peu différent : la taxe est à présent calculée en pourcentage du chiffre d'affaires : elle passe de 3 % à 5 %.

Il rappelle qu'une augmentation avait déjà été votée pour 2023 portant le montant global à 119 000 €, et cette nouvelle augmentation devrait permettre de gagner 20 à 25 000 €.

M. le Président conclut la présentation en précisant qu'effectivement une part de la taxe perçue est reversée à la Maison du Tourisme, mais que le reste est dévolu à l'entretien, ou la réhabilitation des équipements touristiques du territoire, sans que cela ne couvre tous les coûts.

Et afin de dissiper toute confusion, il rappelle en outre que la taxe de séjour s'élève à 119 000 € pour l'année 2023, mais ce sont 460 000 euros qui sont versés annuellement et en totalité à la Maison du Tourisme.

III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

Vente de l'atelier de découpe de Saint-Amant-Roche-Savine

Rapport retiré de l'Ordre du jour.

François Dauphin, Vice-président en charge de la compétence « agriculture », rappelle en préambule que l'atelier de découpe situé à Saint-Amant Roche Savine avait été créé par l'ex-Communauté de communes du Haut-Livradois. Actuellement, il est géré par un agriculteur en EURL ; le bail est à expiration, et depuis la dissolution de la société Biosavine, en 2016, le bâtiment est tombé en vétusté. Les frigos. sont en bout de course Il a été demandé au services des Domaines de faire une estimation du bâtiment. Les techniciens de ces derniers ne se sont pas déplacés, car ils n'ont pas l'habitude d'estimer ce type de bâtiment. Ils ont quand même donné une estimation de 42 000 €. François Dauphin rappelle qu'un pourcentage de plus ou moins 15 % peut être appliqué. Des devis ont été demandé afin de connaître le montant de remplacement des frigos si nécessaire : ils s'élèvent à environ 15 000 €. Aujourd'hui, le Bureau communautaire propose au conseil un crédit-bail avec une vente à terme de six ans pour un montant de 14 400 €.

Serge Joubert Maire de Saint-Amant convient que cette vente permettrait de garder une activité économique sur sa commune ; cependant, il se dit choqué par le prix, ainsi que par les conditions très favorables proposées à l'acheteur. D'autant que l'activité est régulière et tourne de manière satisfaisante. Il précise qu'aujourd'hui ce n'est plus seulement un atelier de découpe de viande mais que des produits de la ferme y sont proposés également.

François Dauphin insiste sur le fait que les équipements du froid sont vraiment vétustes, mal exposés et que des investissements vont être nécessaires très prochainement afin de les remplacer.

Sébastien Dugnas : « Il est sans doute difficile de vendre un atelier de découpe à Saint-Amant, mais là, on est quand même à un tiers du prix estimé ; c'est relativement bas, il faut quand même se rappeler qu'à l'époque, cet atelier de découpe a bénéficié de beaucoup d'argent public pour être construit ; aussi on est loin de retomber sur nos pattes... »

François Dauphin : « Si ! j'ai bien pris en compte l'autofinancement ; il y a eu des aides, et il y a l'autofinancement. Et on n'y mange pas d'argent ! »

Sébastien Dugnas : « Je veux dire qu'il y a eu beaucoup d'argent public mis dans cette affaire, et aujourd'hui on va redistribuer cet atelier de découpe à un privé, et pour une somme dérisoire. Un tiers du prix, c'est très faible ! Il ne prend pas beaucoup de risques en rachetant le bâtiment à ce prix-là, et surtout avec une vente sur six ans. Cette somme dérisoire pourrait être payée en une fois et non sur six ans. Ou alors il faut appliquer un taux d'intérêt. »

François Dauphin : « Sur une fois, ça ne l'intéresse pas ».

Sebastien Dugnas : « Il y a des banques pour faire des prêts de 14 000 € sur six ans ! On ne va pas faire la banque en plus ! »

François Dauphin : « Très bien, on va donc lui renouveler le bail, jusqu'à la fin de l'année, et si un frigo lâche, il va nous demander de le réparer ! (...) et s'il faut remettre 20 000 € parce qu'on ne vend pas ... »

Simon Rodier intervient pour dire que l'équipement a vingt ans et il faut se souvenir que quelques mois après son inauguration, il rencontrait déjà des soucis. Il s'agirait d'en tenir compte.

Bruno Paul : « Pour arriver à 21 132 € de frais, vous avez marqué que vous déplaçiez les frigos pour 6 132 € et changiez les frigos pour 15 000 €, mais si on change les frigos on n'a pas besoin de les changer de place ; cela permet de gagner 6 000 €. »

Il rappelle par ailleurs qu'il faisait partie de l'ex-communauté de communes du Haut-Livradois, et que le bâtiment avait coûté très cher.

Simon Rodier acquiesce mais rappelle également que ce bâtiment a coûté cher, pas seulement pour sa construction, mais pendant toutes les années qui ont suivi également ; et ce, notamment en raison de loyers non acquittés. Selon lui, il s'agit d'un solde de tout compte. Cependant, doit-on rechercher d'autres acheteurs ? ou bien simplement modifier les modalités de vente.

Marc Joubert : « En ce qui me concerne, dans vos propos, j'entends « invendable », mais tout le monde ne semble pas d'accord sur ce terme-là, alors j'aimerais avoir quelques explications. »

Chantal Facy : « Avant les six ans, si un des frigos tombe en panne, que se passe-t-il ? »

François Dauphin : « Ce sera à sa charge, ce sera prévu dans le contrat de vente. »

Chantal Facy : « Et en deuxième question, avez-vous cherché d'autres éventuels repreneurs ? »

François Dauphin : « Non, effectivement. Mais je ne vous cache pas que ce bâtiment m'inquiète au niveau des normes, car lorsqu'elle est passée la dernière fois, la DDPP a donné son accord, mais il n'est pas impossible qu'elle nous impose des travaux de remise aux normes qu'il faudra qu'on assume. »

Chantal Facy : « D'où le risque de ces six ans... il faudrait qu'il paye tout de suite. »

Daniel Forestier : « Très bien. Je comprends vos remarques. On va donc se rapprocher de la personne afin de les lui rapporter. A ce que j'ai cru comprendre : on reste sur ce prix, mais il faut qu'il le paye en une fois ? c'est bien ça ? »

Serge Joubert, Maire de Saint-Amant Roche Savine demande à ce que ce genre de dossiers soit traité en partenariat avec les élus municipaux. Il faut essayer de travailler beaucoup plus en commun.

M. le Président décide qu'une rencontre avec la municipalité de Saint-Amant Roche Savine se tiendra au préalable. M. le Président retire la délibération de l'ordre du jour du conseil communautaire.

Il recontactera la personne concernée, et présentera à nouveau un projet de délibération lors d'un prochain conseil communautaire.

Accompagnement des communes hors dispositifs « Habitat »

Cf. délibération n°11

Unanimité.

Didier Liennart répond à la question de Corinne Mondin en déclarant qu'une enveloppe de 50 000 euros annuels est programmée au Budget.

IV – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

Suppression de la possibilité d'exonération de la TEOM pour les locaux et habitations situés en dehors du champ de fonctionnement de la collecte

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Redevance Spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (RSEOM)

Cf. délibération n°13

Unanimité.

Candidature pour un accord de résilience dans le cadre du 12^e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Cf. délibération n°14

Unanimité.

IV – PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

Mise à jour du règlement d'attribution des subventions

Cf. délibération n°15

Unanimité.

Convention de mise à disposition du matériel de la Vie associative

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Christian Heux félicite Didier Liennart, Vice-président à la Vie associative pour cette initiative dont il a bénéficié le week-end passé. Didier Liennart rappelle que c'est un partenariat de certaines communes qui assurent la gestion et la mise à disposition de ce matériel, que ce service peut être rendu, et il les en remercie chaleureusement.

IV – PÔLE SOCIAL

Avis pour l'acquisition d'un bien immobilier destiné à accueillir le siège du CIAS

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Corinne Mondin demande quelles sont les parcelles réellement concernées par le projet, car il semblerait que les numéros mentionnés dans le rapport ne soient pas les bons ; il s'agirait de s'accorder avec la commune d'Ambert puisque cette dernière doit les céder à la communauté de communes afin qu'elle puisse procéder à la réalisation du projet.

Didier Liennart répond que le rapport suivant, relatif à la cession de ces parcelles sera retiré de l'ordre du jour car ALF a été informée hier que ces terrains étaient inondables.

Michel Beaulaton déclare en souriant que cela fait longtemps que cette caractéristique est connue.

M. le Président répond que le rapport sera de tout façon retiré de l'ordre du jour, et que les numéros des parcelles seront vérifiés.

Marc Cussac déclare qu'il a appris fortuitement qu'une décision avait été prise la veille de ne plus se focaliser sur ces parcelles là ; la commune a été très surprise de cette décision ;

Il est interrompu par M. le Président qui explique qu'il n'y a aucune décision arrêtée à l'heure actuelle.

Marc Cussac poursuit en indiquant qu'il s'agit de vérifier si ce sont des terrains en zone inondable ou bien si ce n'est qu'un problème de drainage.

Didier Liennart répond que pour l'heure, ce projet rencontre une difficulté inattendue ; que de ce fait, les délibérations devront subir une modification quant aux numéros de parcelles car il s'agit effectivement de décider si le projet reste viable. Il déplore que les services de la communauté de communes n'aient pas été mis au courant de ce problème.

Corinne Mondin et Marc Cussac déclarent de concert qu'il n'y avait pas lieu de le faire.

Didier Liennart soutient que lors de la visite des terrains qu'il avait effectuée avec le Maire d'Ambert, ce problème n'avait été ni constaté ni évoqué ; qu'un accord de principe pour la cession des terrains avait été voté à l'unanimité par le conseil municipal d'Ambert, aux dires du Maire d'Ambert.

Aux termes de la discussion, M. le Président retire les deux rapports relatifs au projet de créations de terrains familiaux locatifs. Il conclut en déclarant que cette création fera l'objet d'une déclaration de projet afin de déroger aux règles du PLU d'Ambert et qu'à la suite de cela, une étude environnementale sera réalisée et permettra de répondre à tous les questionnements.

Terrains familiaux locatifs – achat de parcelles à la commune d'Ambert

Rapport retiré de l'ordre du jour

Avis pour l'acquisition d'un bien immobilier destiné à accueillir le siège du CIAS

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Bruno Paul demande s'interroge sur le fait que le bâtiment soit chauffé au gaz de ville ; il pense qu'il faudra à moyen terme procéder à un changement.

Christian Heux reste dubitatif, car il a constaté qu'à chaque fois que la communauté de communes procède à un achat de bâtiment, elle effectue dans la foulée des travaux de mise aux normes, ou bien de rafraîchissement ; il demande alors si les évaluations des coûts présentées, tiennent compte de ces futurs travaux qui seront inmanquablement effectués et ce, à court terme.

Florence Usannaz répond que les logements sont actuellement occupés, et par conséquent ils ne devraient pas donner lieu à des travaux à court terme.

Bruno Paul demande s'ils sont isolés. Elle répond qu'effectivement, il s'agira d'effectuer l'isolation afin de pouvoir continuer à les louer et mais elle précise que ce seront des logements d'urgence.

M. le Président précise en outre qu'il y a eu négociation du prix d'achat, et que cela a donné lieu à une baisse non négligeable. Une inauguration des locaux sera programmée à l'automne.

Valérie Prunier revient sur la question pour bien rappeler que les logements de ce bâtiment seront des logements d'urgence ; l'acquisition de ce bâtiment permettra ainsi d'étoffer le parc. Ils nécessiteront un accompagnement social, qui sera effectué par Nadège Léonet.

Il précise également que cela nécessite que la (cf. délibération n°21).

Mise en place d'un Transport d'Utilité Sociale (TUS) et participation à l'appel à projet « Territoire Inclusion Mobilité Sobriété » (TIMS)

Cf. délibération n°18

68 voix « pour ». 1 abstention.

Un élu : « C'est un nouveau « Atchoum », c'est ça ? »

Florence Usannaz : « Oui, c'est un nouveau « Atchoum ». La différence étant que celui-ci est porté par un service public. Auparavant, ça a coûté 25 000 € à la collectivité lorsque c'était un prestataire privé.

Dans cette option on vous propose le même service à 4 000 €. Sachant que maintenant, nous avons la Région comme partenaire, la plateforme Mobilité, le dispositif est beaucoup plus solide ; de plus l'animation se fera localement, car elle sera réalisée par Détours. Sur le principe, cependant, c'est la même prestation qu'assurait Atchoum. L'expérimentation est financée sur trois ans ; étant donné que le diagnostic réalisé en 2023 aboutissait sur ce type de propositions, ce que propose la plateforme est une aubaine. C'est à nous de fixer les tarifs même si on peut s'inspirer avec le territoire des Combrailles. »

Remplacement d'un membre élu au CA du CIAS

Cf. délibération n°19

Unanimité.

III – PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Décision modificative n°1

Cf. délibération n°20

Unanimité.

Garantie d'emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier destiné à accueillir le siège du CIAS

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Questions diverses :

- Pôle « Ressources et Moyens » : Alain Molimard remercie les maires du territoire pour leur accueil, lorsqu'il les a sollicités pour faire le point sur les services communs proposés par ALF aux mairies. Il les informe que le 24 juillet il présentera son rapport en Bureau communautaire. D'ores et déjà, il leur indique qu'il souhaiterait qu'un groupe de travail soit constitué afin de faire le point sur les observations qu'il a pu recueillir, voir ce qui pourrait être proposé. Les membres de ce groupe sont les suivants :
 - Jean-Luc Di Marco,
 - Laurence Finand-George
 - Marc Joubert ;
 - Philippe Bernard ;
 - Alain Molimard.
- Abattoir : François Dauphin informe les conseillers que les tests de la chaîne « porcs » seront effectués le mercredi 12 juin ; cela n'a pas été possible auparavant du fait que le principal pourvoyeur de porcs était en congés. Les travaux sur la chaîne porcs sont terminés, et si les tests s'avèrent positifs, la chaîne pourra démarrer dès que les agents se seront familiarisés avec son fonctionnement. Les visites sont possibles mais seulement lorsqu'il n'y aura pas d'abattage.

Le reste des travaux se poursuivent de manière très satisfaisante.